



# **Ne pas diffuser**

**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 17 ou le 24 juin 2021**

## **RAPPORT N° 20/2021 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Création d'un skatepark et d'un espace de skate urbain  
à Vevey**

**Demande d'un crédit de CHF 798'057.- pour la création de  
deux zones de pratique pour sports à roulettes à Vevey en  
réponse au postulat de M. Jérôme Christen « en faveur d'un  
espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à  
roulettes à Vevey » déposé le 5 décembre 2013 »**

Vevey, le 9 juin 2021

**Rapport de la commission chargé d'étudier le préavis n°20/2021 intitulé "Création d'un skatepark et d'un espace de skate urbain à Vevey - Demande d'un crédit de CHF 798'057.- pour la création de deux zones de pratique pour sports à roulettes à Vevey en réponse au postulat de M. Jérôme Christen « en faveur d'un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey » déposé le 5 décembre 2013"**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis n° 20/2020 s'est réunie le mercredi 2 juin 2021 à 18h à la salle du Collège du Clos, en présence de Mesdames et Messieurs

Commission : Jennyfer Vincent (présidente-rapportrice), Caroline Gigon et Fabrizia Sanna Georgi suppléante de Dorah Rentsch, ainsi que Tiago Branquino, Bastien Schobinger et Bryan Pilet.

Absent non remplacé : Vittorio Marinelli

Commune : Yvan Luccarini, Municipal ; Manon Fawer, Cheffe de Service (DJEFS) ; Piotr Wiacek, Responsable du Secteur Sport (DJEFS) et Grégoire Martin, Responsable Parcs et jardins (DEP)

Invités : Fabio Jimenez, CEO Urbanskate-ABF Swiss Agency, basé à Vevey (Projet St-Antoine), Paul Heuberger, CEO de Vertical Technik AG, basé à Frenkendorf (Projet Quai Maria Belgia)

Monsieur Le Responsable du Secteur Sport présente les deux responsables des projets et passe la parole au Municipal Monsieur Yvan Luccarini qui donne une explication brève sur ce projet tant attendu, dont il fait un rapide historique (voir le préavis). Il explique le travail du service en collaboration avec les skateurs de la ville et le choix de ces deux parcelles.

**Site St-Antoine** (point 4.2 du préavis)

M. Jimenez présente le projet sur écran. Il insiste sur l'emplacement pluridisciplinaire et intergénérationnel, qui garantit le vivre ensemble, favorisant la fréquentation des femmes dans un espace sécurisant grâce aussi à l'éclairage prévu sur ce site, même la nuit.

A la suite de différentes questions des commissaires, il apporte quelques précisions techniques à propos de l'aménagement, dont une petite bande de fer en T qui garantit une faible usure du béton et l'utilisation de dallage perméable pour le drainage. Il explique également les détails des angles des structures prévoyant la durabilité de l'esthétique du lieu à long terme.

Une rampe est prévue pour les personnes à mobilité réduite du côté gauche contre l'infrastructure du centre commercial, ce coût n'est pas mentionné dans le préavis une discussion plutôt favorable est en cour avec le responsable du centre commercial à ce jour car c'est sur la partie privée du Centre. (coût estimable environ 60-100,000 CHF)

Un.e commissaire se questionne sur la durabilité des installations prévues.

Monsieur Jimenez lui répond que des supports en acier inoxydable. Sont prévus pour protégés les assises en bois.

*Mme Fawer ajoute que c'est plus approprié pour ce genre de parc qui demande moins d'entretien.*

Un.e commissaire demande si l'éclairage n'est pas néfaste pour les plantes et arbres sur le site ?

M. Martin explique que de nombreuses discussions ont eu lieu à ce sujet pour éviter des nuisances sur la végétation, en particulier pour les mois de faible luminosité naturelle (hiver).

Un.e Commissaire demande si cet endroit nécessite beaucoup d'entretien.

M. Martin répond que le coût d'entretien est estimé à env. Fr. 30.-/m<sup>2</sup>, que les bacs seront agrémentés de plantes vivaces, ce qui change par rapport aux copeaux actuels (facile d'entretien), améliore la biodiversité et augmente aussi le travail. C'est difficile de se prononcer sur un coût d'entretien de l'ensemble de la place à l'avenir. Cela dépendra aussi du nombre d'utilisateurs qui viendront sur ce lieu et des éventuelles déprédations (tags, etc.). On peut espérer que l'embellissement de l'endroit et la fréquentation régulière d'un public varié amènera moins de dommage que l'actuelle utilisation qui est faible et parfois mal fréquentée. Bien entendu la DEP devra aussi entretenir la partie "bois" du nouvel équipement, mais cela entrera dans le traitement "normal" de la DEP.

M Heuberger et M. Jimenez informent qu'il y a possibilité de solliciter une entreprise externe experte des skates parcs si besoin, un devis peut être proposé suite au contrôle de sécurité et qualité du parc 2x par an.

Un.e commissaire pose une question l'état des arbres qui se trouvent actuellement sur le site et ce qui est prévu.

M. Martin fait un constat sur les arbres actuels, qui sont plutôt en bon état, sauf quelques fissures pour les pins (maltraitance par le public) ce qui pourrait poser des problèmes. Il faudrait un rafraîchissement sur cet espace, en pensant aussi aux feuilles qui tomberaient sur le sol. A priori il n'est pas pour la coupe d'arbres, mais parfois c'est nécessaire pour certains projets, avec un replantage, peut-être d'autres espèces en lien avec ce qui a déjà été planté dans le voisinage (parking de la Poste, le long de la route, etc.) et en tenant compte du feuillage. Cette réflexion pourrait s'étendre par la suite aux espaces voisins de cette place de skate

Un.e commissaire demande s'il y a une réflexion de la municipalité concernant le passage sous-terrain actuel qui serait un terrain de jeu formidable pour du skate et qui n'est pas utilisé par les piétons ou si peu.

Il lui est répondu que le projet se limite à ce qui nous est présenté pour une question de coût, mais qu'il peut être évolutif.

Madame Fawer exprime le besoin d'espace urbain pour nos jeunes. Elle souligne l'importance de sensibiliser et non d'interdire. Certains des commissaires partagent cette avis car il est agréable de pouvoir réaménager cette place tout en gardant une attention particulière à l'environnement, la mobilité douce, l'entretien des lieux sans oublier le bon voisinage avec les employés du centre qui profitent des lieux à leur pause.

Un.e commissaire s'interroge si les fontaines de la place ont encore leur place, une utilité tenant compte qu'elles demandent de l'entretien et que la source de fraîcheur peut venir de la Veveyse adjacente.

*M. Martin répond que l'entretien tourne autour des 120 heures par année.*

Madame Fawer explique cette place va être réinvestie par la population. Il est fait mention que les fontaines pourraient être utiles et bénéfiques en lien avec une fréquentation plus importante du lieu et en lien avec le réchauffement climatique.

Un.e Commissaire s'étonne du prix de certains travaux, comme la fontaine à eau, divisée à 18'000 CHF, la mise en place d'un réseau d'évacuation d'eau claire alors que le nouveau revêtement sera perméable ainsi que le prix dudit revêtement.

Les services n'ont pas su répondre à ces interrogations.

Monsieur le Municipal rappelle l'inauguration de la place le 14 Juin 2021.

Un.e commissaire pose une question si le Service va solliciter la participation des associations de la région, dont le Collectif féministe Riviera, pour animer la place du 14 juin adjacente au-delà de son inauguration.

Madame Fawer répond que cette place, comme tous les espaces publics peut toujours être occupée par les associations et que le service de la jeunesse va sans doute aussi intervenir à cet endroit. Des synergies sont toujours possibles.

Selon M. Jimenez, on peut estimer qu'il y aurait 10-15 personnes par jour sur le lieu. Ce sont surtout des jeunes de moins de 15-16 ans qui apprécient ces endroits. M. Wiacek ajoute que, si on prend l'exemple de la Tour-de-Peilz, c'est surtout par le bouche à oreille que la connaissance du lieu est faite. Si cet emplacement venait à saturer (trop de fréquentation) il faudrait aviser.

#### **Skatepark Veveyse (point 4.1 du préavis)**

M. Honberger présente le projet au Quai Maria Belgia *sur écran* après une courte introduction de M. Wiacek.

D'emblée la question de la nécessité de ce 2<sup>e</sup> équipement de skate se pose pour certain.e.s commissaires. Le choix de cet emplacement permet de ne pas concentrer tous les utilisateurs sur le même endroit (pour des questions de nuisance par exemple). De plus ce ne sont pas forcément les mêmes utilisateurs pour un skate urbain comme à St-Antoine et un skatepark comme à la Veveyse. Enfin cet emplacement permet de favoriser le vivre ensemble, avec la promenade au bord du lac, le fitness urbain voisin, etc.

La question de la suppression d'un espace vert à cet endroit pour y mettre un skatepark demeure. Si cet équipement ne fonctionne pas pour une raison ou une autre, on aura 250 m<sup>2</sup> de béton au lieu de la végétation actuelle. Vu l'urgence climatique, il est primordial de conserver nos espaces verts, et la proposition de compensation promise (replantage) n'est pas satisfaisante tant qu'il y a encore des espaces bétonnées à supprimer avec des dépenses énergétiques importantes. Dès lors certain.e.s commissaires estiment que la solution imaginée est trop précipitée et suggèrent d'envisager un autre endroit déjà "bétonné", comme par exemple vers les Galeries du Rivage, l'Esplanade devant l'Alimentarium ou sur la Place Robin.

Si un autre emplacement devait être discuté, DU devrait amener de nouvelles propositions. M. Martin informe à ce propos qu'à Plan-Dessus, il y a une réflexion générale sur la végétalisation des espaces publics. Il y a aussi des idées de végétaliser la zone des Galeries du Rivage.

Un.e commissaire mentionne que pour lui si le 2<sup>e</sup> projet se réalise, le béton devrait provenir de la Colline du Mormont.

Après discussion tenue en l'absence des représentants de la Commune et des experts, un amendement demandant de restreindre le projet au seul projet de skate urbain à St-Antoine est accepté par 5 OUI et 1 abstention. La nécessité du projet de skatepark est reconnue mais l'emplacement proposé est jugé inadéquat.

Un vœux est également exprimé :

- a) si la municipalité désire poursuivre la création du modèle skate parc Veveyse, elle doit élaborer la réalisation de ce parc sur un site déjà bétonné autre que l'emplacement envisagée

Pour mémoire, la COFI s'est prononcée le 12 mai en faveur de l'entier du projet par 10 voix contre 1.

Dès lors, et en conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

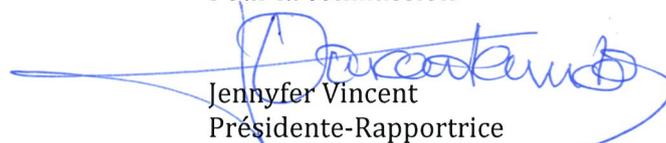
## LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 20/2021, du 3 mai 2021, concernant la « Création d'un skatepark et d'un espace de skate urbain. Demande d'un crédit de CHF 798'057.- pour la création de deux zones de pratique pour sports à roulettes à Vevey
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre des travaux d'aménagement d'un espace de skate urbain sur la place jouxtant le Centre St-Antoine ;
2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de construction de CHF 524'500- ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
4. d'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de CHF 26'255.35 pendant 20 ans ;
5. de porter en diminution de ce crédit la contribution financière qui pourrait être accordée par la Fondation « Fonds du sport vaudois » ;
6. de considérer comme réglé le postulat de M. Jérôme Christen en faveur d'un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey déposé le 5 décembre 2013.

Pour la commission

  
Jennyfer Vincent  
Présidente-Rapportrice